



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

1– Convention Territoriale Globale avec la CAF

La Communauté de Communes a engagé le renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF afin de définir un plan d'actions pour les deux prochaines années. Toutes les communes sont invitées à signer cette convention, qui ouvre droit à des financements pour le Service Enfance Jeunesse (SEJ).

Cette convention présente notamment les statistiques du bassin de vie et les enjeux liés aux services d'accueil des enfants (micro-crèches, périscolaire, extrascolaire). Ces dispositifs répondent aux besoins des familles mais rencontrent des difficultés financières liées à la multiplicité des sites et aux contraintes réglementaires.

Ces contraintes conduiront notamment à la reprise de compétence de la gestion des garderies périscolaires (avant et après l'école, les lundis, mardis, jeudis et vendredis) par la municipalité à compter de septembre 2026. Après présentation des enjeux, le conseil municipal a approuvé la CTG

2 – Vente des terrains Petite Charrière

Une proposition de compromis de vente à la société « Chez Moi Demain » pour les terrains communaux situés le long de la petite charrière a été acceptée par le conseil municipal pour un montant global de 160 000 €. Après signature de ce compromis devant notaire, la société va pouvoir déposer un permis de construire.

Pour rappel cela concerne un projet d'habitats partagés destinés à des personnes qui souhaitent vivre ensemble de manière autonome mais accompagnée tout en rompant l'isolement social. Ce projet, baptisé **La Petite Charrière**, a pour objectifs :

- d'accueillir des familles, jeunes actifs ou professionnels de santé, avec une attention portée à la diversité des profils
- de proposer des logements adaptés à des personnes âgées autonomes, aujourd'hui isolées dans des maisons devenues inadaptées
- de créer un lieu de vie convivial, avec des espaces partagés pour favoriser les échanges.

Le programme prévoit la réalisation de 13 logements, en accession et en locatif, répartis comme suit :

- 7 logements T2 d'environ 46 m²
- 6 logements T3 d'environ 60 m²

Chaque logement bénéficiera d'un accès facilité (plain-pied ou ascenseur), d'une bonne exposition et d'espaces privatifs confortables. Des espaces partagés sont également prévus (une salle commune pour des activités collectives, un bureau partagé, des locaux extérieurs communs, un jardin partagé). Le projet comprend également un socle actif, avec des locaux pouvant accueillir des professionnels libéraux.

Les personnes potentiellement intéressées peuvent prendre contact avec la société « Chez Moi Demain » via le secrétariat de mairie.

3- Fixation des loyers - Bâtiment C - Les Terrasses de Corsin

Le conseil municipal a pris connaissance du comparatif suivant entre le dossier de 10 logements au Clos des Carillons finalisé en 2021 et celui des 11 logements du Bâtiment C qui sera finalisé en 2026 :

	Bâtiment C	Clos des Carillons
Surface locative	1 094	693
Cout TTC	3 172 868	1 730 395
Total subventions reçues	1 072 418	958 620
Emprunt d'équilibre	2 100 000	700 000
Cout TTC/m²	2 900	2 496
Total subventions reçues /m²	980	1 383
Emprunt d'équilibre/m²	1 919	1 010

Il est malheureusement facile de constater qu'il y a entre les deux projets une augmentation globale du coût des travaux et une diminution des subventions allouées. De fait, les tarifs de location, qui permettent l'équilibre financier des opérations, ne peuvent être identiques.

Après analyse détaillée de la situation, le conseil municipal retient la proposition de location suivante :

- 9,5 €/m²/mois pour les 11 appartements
- 0,5 €/m²/mois pour les terrasses
- 2 €/m²/mois pour les 8 caves
- 10€/mois pour les 8 places de parking sous ombrière

De fait les loyers mensuels des appartements avec terrasses s'échelonnent de 576,91 € pour un appartement T2 de 59 m² à 863,11 € pour un appartement T3 de 90 m². Pour mémoire, tous les appartements sont prévus pour des personnes seniors et accessibles pour des personnes à mobilité réduite.

Les personnes potentiellement intéressées sont invitées à venir au secrétariat de mairie afin de voir les plans et tarifs par appartement et de s'inscrire à la visite d'appartements témoins qui aura lieu le samedi 31 janvier en matinée.

Ces appartements devraient être finalisés en juin 2026 et les candidatures pour les locations peuvent être déposées en mairie dès février. Elles seront examinées par une commission municipale.

D'autre part, le conseil municipal a décidé de ne plus parler du bâtiment C et de nommer l'opération « *Les terrasses de Corsin* ».

4. Questions diverses

- Boulangerie

Les derniers contacts avec de potentiels repreneurs de la boulangerie n'ayant pas abouti, la municipalité a relancé plusieurs acteurs clés : centres de formation en boulangerie, minoteries locales, syndicat des boulangers-pâtissiers départemental, ainsi que la Chambre de commerce et d'artisanat, afin de susciter des candidatures à la reprise et d'accompagner un projet d'installation.

DIVERS

Comment se déroulent les élections municipales ?

Les élections municipales se déroulent au scrutin de liste à deux tours, combinant représentation proportionnelle et prime majoritaire.

Les électeurs votent pour une **liste complète de candidats**, sans possibilité de modifier l'ordre des noms, d'en ajouter ou d'en supprimer. Les listes doivent obligatoirement respecter la **parité entre les femmes et les hommes** .

Sur le **même bulletin de vote**, les électeurs élisent également les **conseillers communautaires**, chargés de représenter la commune au sein de l'**intercommunalité**. Ces candidats sont clairement identifiés sur le bulletin.

Si une liste obtient la **majorité absolue** des suffrages exprimés dès le premier tour, elle est élue. Dans le cas contraire, un **second tour** est organisé. La liste arrivée en tête reçoit une **prime de 50 % des sièges** du conseil municipal ; le reste des sièges est réparti **à la proportionnelle** entre les listes ayant obtenu au moins **5 % des voix**.

Pensez à vous inscrire sur les listes électorales

Pour pouvoir voter, l'**inscription sur les listes électorales est obligatoire**.

➡ **Date limite d'inscription : 6 février 2026 en mairie** 

Rappel des dates de vote

 **1er tour : dimanche 15 mars 2026**

 **2nd tour : dimanche 22 mars 2026**

👉 **Votre participation est essentielle à la vie démocratique de la commune !**

Nouveaux horaires ouverture secrétariat de mairie (changement d'horaire le lundi)

Lundi : 14 h 00 à 16 h 00

Mardi et jeudi : 8 h 30 à 12 h 00

Mercredi et vendredi : 8 h 30 à 12 h 00 et 14 h 00 à 16 h 00

Samedi 10 h 00 à 12 h 00

i INFOS PRATIQUES :

 Assistante sociale : RDV au 03 85 59 03 18

 France Services : mercredi après-midi & vendredi matin (RDV au 06 77 30 29 81)

 Déchèterie (nouveaux horaires) : mardi 13h30/16h, jeudi 8h30/12h + 13h30/16h, samedi 8h30/12h

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Samedi 17 janvier, loto du foot, salle des fêtes à partir de 17 h 00,

Samedi 24 janvier, tartiflette du comité des fêtes à la salle des fêtes à 19 h 30 (sur réservation 06 02 71 86 80)

Dimanche 1^{er} février, loto Amitié Loisirs salle des fêtes, à partir de 14 h 00.

Samedi 7 février, carnaval de Club Jeunesse et Forme, salle des fêtes de 16 à 18 h.

Samedi 14 février, bal des conscrits au parc Terrier

Lundi 16 février, don du sang à la salle des fêtes de 14 h 30 à 18 h 30

Samedi 28 février, repas de LACIM à la salle des fêtes.

ZOOM SUR LES ASSOCIATIONS

L'association AMITIE LOISIRS DE l'EHPAD DE TRAMAYES,

organise son loto **le dimanche 1^{er} février 2026**, à partir de 14 heures, à la salle des fêtes.

Les bénéfices de cette manifestation serviront à financer des activités et sorties au profit des résidents.

COMITÉ DES FÊTES DE TRAMAYES

Soirée Tartiflette

Le Comité des fêtes de Tramayes vous invite à partager une soirée conviviale et gourmande autour d'une tartiflette.

 Samedi 24 janvier 2026

 À partir de 19h30

 Salle des fêtes de Tramayes

 Repas servi avec salade et charcuterie, suivi de mignardises

 Tarif : 19 € -  Réservation obligatoire avant le 17 janvier au 06 02 71 86 80 ou 06 99 77 77 41

 Le Comité des fêtes de Tramayes vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2026 : santé, bonheur et moments partagés ! 

CARNAVAL DU CLUB JEUNESSE ET FORME

 7 février | 16h – 18h

 Entrée gratuite

 Au programme :

 Party costumée & pluie de confettis

 Bar à bonbons

 Crêpes & buvette

 Concours de déguisement

 Nouveauté : vente de pizzas sur commande

 Venez nombreux et en costume pour un après-midi de folie !